



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SITDCE

ANNEE 2022



Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs

32 Cours Sainte Anne

68000 COLMAR

Tél : 03.69.99.55.90

syndicats.intercommunaux@agglo-colmar.fr

En vertu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'élimination des déchets. Ce document est ensuite tenu à la disposition du public dans les collectivités membres. Afin de permettre aux collectivités membres du SITDCE d'établir ce RPQS, le SITDCE établit chaque année un rapport d'activité.

1 GENERALITES

Créé en 1981, le SITDCE se compose à l'heure actuelle de 5 collectivités : Colmar Agglomération, la Com. Com. du Pays de Ribeauvillé, la Com. Com. de la Vallée de Kaysersberg, la Com. Com. de la Vallée de Munster et la Com. Com. Alsace Rhin Brisach. Ces 5 collectivités regroupent 89 communes et 202 475 habitants (recensement 2019 – population légale 2022).

Le SITDCE est un syndicat à vocation unique qui a pour objet de traiter les déchets, c'est-à-dire les ordures ménagères, les autres déchets ménagers et les déchets industriels et commerciaux assimilés aux ordures ménagères. Son siège est à la Mairie de Colmar et ses locaux administratifs dans le bâtiment de Colmar Agglomération au 32 Cours Sainte Anne à Colmar.

A l'origine, ce syndicat a été créé pour répondre à un besoin précis qui était la fermeture imminente de la décharge du Ligibell. Effectivement, le moyen d'élimination des déchets durant cette période était l'enfouissement en décharge. Cette solution ne pouvant perdurer à cet endroit, il fallait trouver une solution alternative. Très vite le choix s'est porté sur une usine d'incinération avec récupération de chaleur puisque la Ville de Colmar possédait déjà un réseau de chauffage urbain.



2 LA DECHARGE DU LIGIBELL

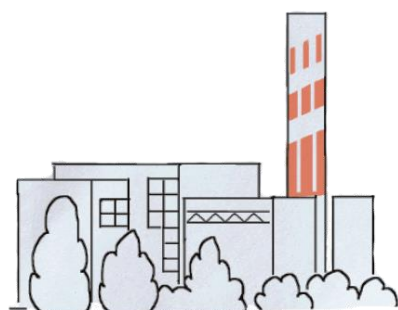
De 1981 à 1988, date de mise en service de l'usine d'incinération, les déchets étaient stockés après compactage sur le site de la décharge du Ligibell, avenue de l'Europe à Colmar - Wintzenheim. Depuis, ce site a été fermé et réhabilité. A l'heure actuelle, subsiste un réseau de dégazage et de surveillance de ce site rendus obligatoires par la réglementation.

Des opérations de maintenance, ainsi que des améliorations du système en place, sont régulièrement effectuées. Ainsi 4 sociétés privées interviennent sur le site. La Sté Suez Bioénergie pour le suivi et la maintenance du réseau de dégazage, la Sté Colmarienne-des-Eaux pour le suivi 24h/24 par un système de télésurveillance et les Stés Lehmann et Access pour l'entretien des espaces verts.

Le suivi de la qualité des eaux souterraines est également réalisé deux fois par an, par la Sté Archimed, sous forme de 2 campagnes de mesures réalisées l'une au printemps et l'autre en automne sur 7 points situés en amont (1 point) et en aval (6 points). Ces mesures permettent de suivre l'évolution qualitative des eaux de nappe.

Deux projets d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne décharge sont en voie de se concrétiser par les propriétaires des terrains de la décharge, la Ville de Colmar et le groupe AUCHAN. Dans ce cadre-là, le SITDCE a réalisé, courant 2019, le zonage ATEX (risque d'explosion) et le document d'exposition au risque d'explosion (DRPCE). Fin juin 2020 une torchère de plus petite taille et répondant à la réglementation ATEX a été installée en lieu et place de l'ancienne torchère. Une étude de fin de post exploitation du site a été initiée en 2022.

3 LE CVED (Centre de Valorisation Energétique des Déchets)



Le CVED est situé 174 rue du Ladhof, dans la zone industrielle de Colmar. Les travaux de construction de cette usine ont démarré en 1986. La mise en service a été effective en 1988 par le constructeur. Dès 1989, le Syndicat a confié l'exploitation de cette unité à la Sté Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) pour une durée de 20 ans. Courant 2009, après une procédure de mise en concurrence, l'exploitation de cette usine a été reconfiée à la SCCU pour une durée de 5 ans renouvelable par période de 1 an sans toutefois pouvoir excéder au total 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Après une nouvelle procédure de consultation engagée courant 2019 le contrat d'exploitation a été confié à la SCCU pour une durée de 9 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2028.

Courant de l'année 2017, cette usine a fait l'objet d'importants travaux de rénovation. L'évolution quantitative et qualitative des déchets mais aussi la vétusté de certains équipements ont conduit le SITDCE à réaliser ces travaux pour près de 10 000 000 € HT. De ce fait le CVED a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2017.

Le principe de fonctionnement de l'usine repose sur deux fours à grilles d'une capacité de 6 t/h, et une capacité annuelle de traitement autorisée de 70 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Elle se compose donc d'une partie traitement thermique à proprement parler, d'une partie chaudière pour la récupération de la chaleur et enfin d'une partie traitement des fumées.

Les quantités de déchets traités se répartissent pour l'année 2022 comme suit :

	Tonnages 2021	Tonnages 2022	% Variation
Ordures ménagères	34 956	34 646	-0,89
Déchets ménagers	3 919	3 752	-4,26
Déchèteries	6 842	6 242	-8,77
Déchets d'autres collectivités	6 893	6 458	-6,31
Déchets des activités économiques	17 017	17 821	4,72
TOTAL	69 627	68 919	-1,02

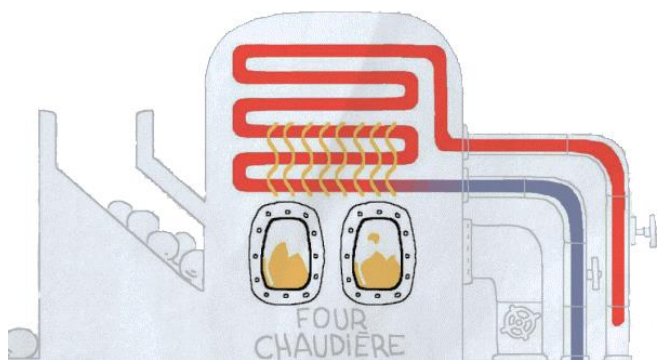
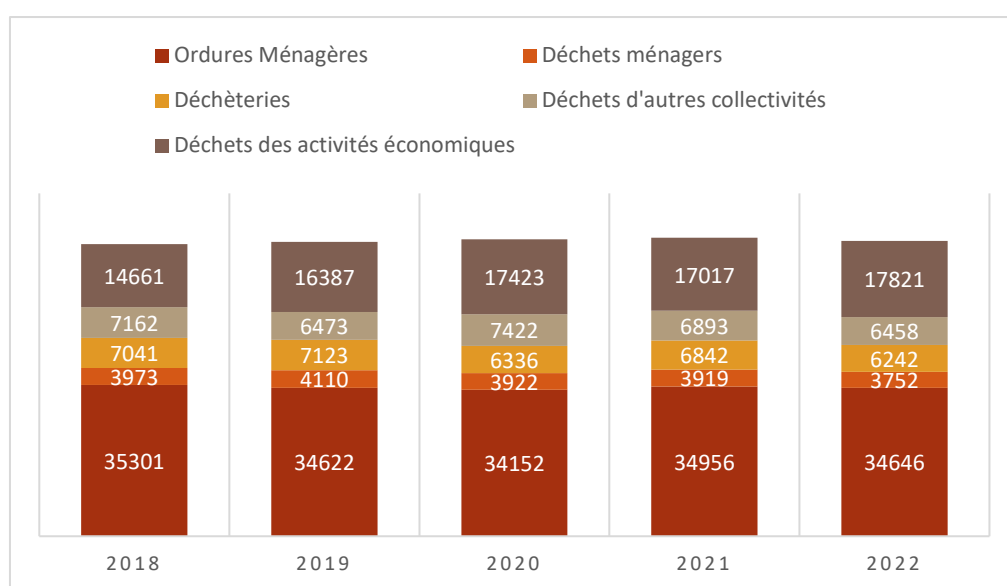
Le tonnage annuel effectivement traité a légèrement diminué de -1,02 % par rapport à 2021.

Tous les tonnages issus des collectivités ont diminué. Les OMr de manière plus faible que les autres déchets ménagers qui ont connu de fortes diminutions de 4 à presque 9% pour les déchèteries. Ces dernières ont presque toutes été rénovées et de nombreuses nouvelles filières de tri ont été installées sur ces sites.

Les apports des collectivités extérieures au périmètre du SITDCE sont également en baisse, le SITDCE n'a assuré aucun dépannage inter-usine en 2022. Enfin, les tonnages des activités économiques ont augmenté pour venir compenser en partie les tonnages des collectivités.

Le tonnage est élevé mais reste en-dessous du tonnage autorisé par arrêté préfectoral : 70 000 tonnes.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions de tonnages sur les 5 dernières années :



La vapeur produite par le CVED est vendue au chauffage urbain de la Ville de Colmar. Celui-ci alimente des bâtiments publics, des logements sociaux, mais également des industriels.

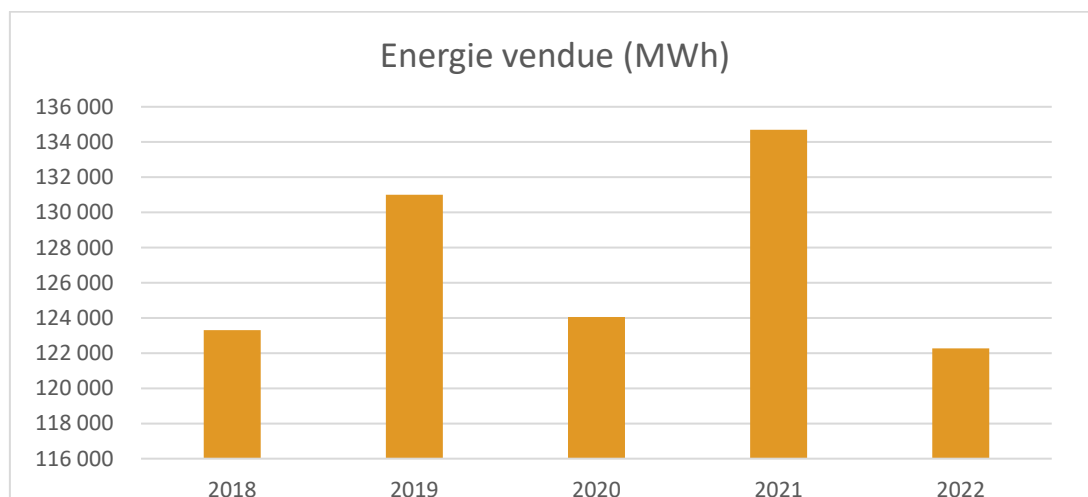
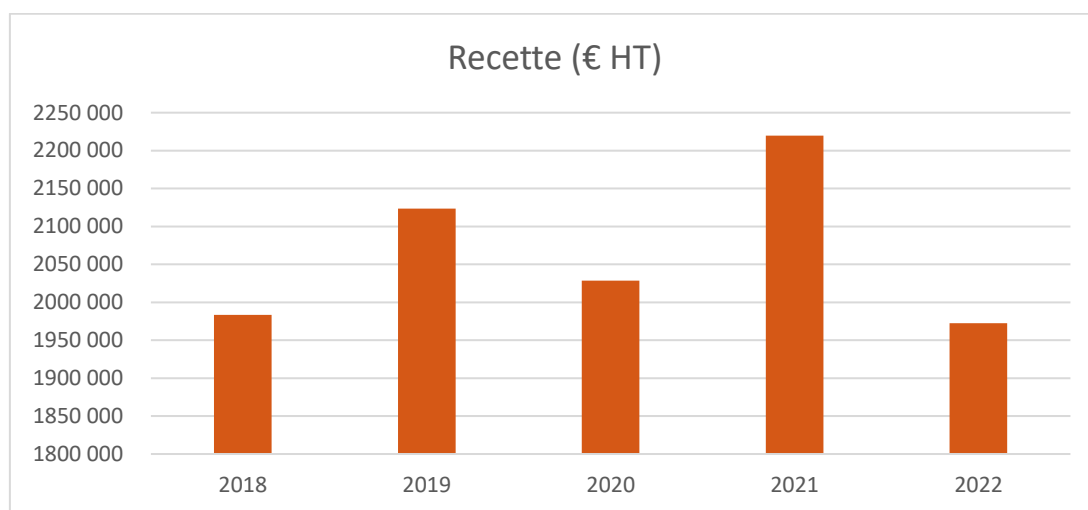
L'utilisation moyenne de cette énergie produite est d'environ 80 % sur l'année et le coût de la tonne de déchets traitée est diminué de 25 à 30 % compte tenu de la recette annuelle que représente la vente de vapeur.

La performance énergétique de l'installation, selon le calcul « TGAP douanes », est de 0,84 pour l'année 2022. Ce taux élevé permet de bénéficier d'un abattement de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

	2021	2022	% Variation
Energie vendue (MWh)	134 687	122 277	-9,21
Recette (€ HT)	2 219 783	1 972 495	-11,14

Les recettes de vente de vapeur ont été plus faibles en 2022 puisque la valorisation énergétique a été un peu plus faible. Ceci est essentiellement lié aux travaux de passage en basse température du réseau de chauffage urbain de la Ville de Colmar qui a eu lieu courant de l'année 2022.

Les graphiques ci-dessous illustrent les évolutions de vente de vapeur sur les 5 dernières années.



Les sous-produits générés par l'incinération des déchets sont d'une part les "imbrûlés" issus du processus de combustion et d'autre part, les "refiom et cendres" issus du traitement des fumées.

Ainsi, les imbrûlés, soit environ 13 122 T pour l'année 2022, se composent de :

- 1 284 T de ferrailles recyclés en aciérie par la Sté Derichebourg-68 (soit 1,9 % du tonnage entrant),
- 140 T de non-ferreux recyclés en fonderie par la Sté CSR Environnement-92 (soit 0,16 % du tonnage entrant),
- 11 691 T de mâchefers recyclés et utilisés en sous-couches routières en travaux publics par la Sté Lingenheld Environnement-67 (soit 17,0 % du tonnage entrant),
- 3 T de refus de crible stockés en centre de stockage de déchets ultimes à Retzwiller par la Sté Suez-68 (soit 0,004 % du tonnage entrant).



Les refiom et cendres (issus du traitement de fumées) ont représenté 2 909 T en 2021 (soit 4,2 % du tonnage entrant). Toutes les tonnes ont été valorisées par la Sté Remex Mineralstoff GmbH en mine de sel allemande (K+S KALI GmbH, Werra Wintershall, Land Hessen).

4 FINANCEMENT DU SERVICE

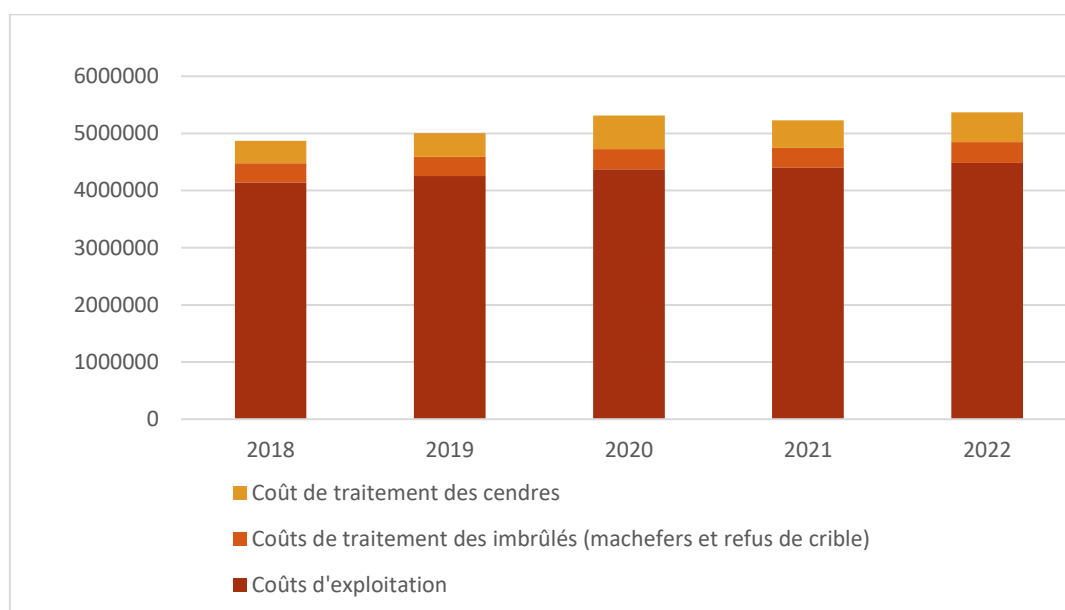
Le tableau ci-dessous reprend les principales dépenses du service, qui représentent 75 % des dépenses du budget global de fonctionnement du Syndicat :

	2020	2021	% Variation
Coûts d'exploitation	4 406 715	4 486 719	1,82
Coûts de traitement des imbrûlés (mâchefers et refus de crible)	341 408	360 541	5,60
Coût de traitement des cendres	481 793	520 298	7,99
TOTAL	5 231 936	5 369 579	2,63

Le coût d'exploitation est en légère augmentation par rapport à l'année dernière (environ 1,8%) du fait du plafonnement de la révision des prix à 2% et de la légère diminution des tonnages traités. Ce coût d'exploitation ne reflète pas le coût réel de l'exploitation du CVED de l'année 2022 compte tenu de l'explosion des prix de l'énergie et des réactifs ainsi que de l'inflation.

Le coût de traitement des mâchefers a augmenté du fait de la révision des prix mais aussi puisque le tonnage produit a été plus élevé qu'en 2021. Le coût de traitement des refiom et cendres a plus fortement augmenté du fait de la révision des prix et d'un approvisionnement plus élevé en big-bag en 2022 pour anticiper la fin de contrat.

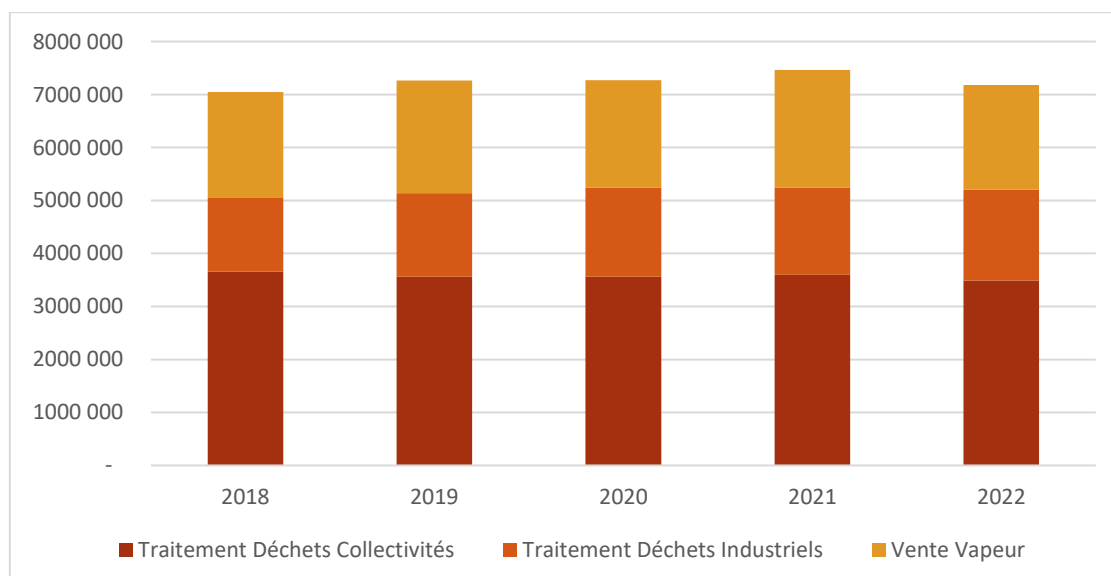
Le graphique ci-dessous illustre les évolutions des coûts des principaux postes sur les 5 dernières années :



Le tableau ci-dessous reprend les principales recettes du service, qui représentent 95 % des recettes du budget global de fonctionnement du Syndicat :

	Recettes 2021 (€ HT)	Recettes 2022 (€ HT)	% Variation
Traitement Déchets Collectivités	3 596 256	3 488 906	-2,99
Traitement Déchets Industriels	1 647 154	1 718 111	4,31
Vente vapeur	2 219 783	1 972 495	-11,14
TOTAL	7 463 193	7 179 512	-3,80

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions des principales recettes sur les 5 dernières années :



5 PERSPECTIVES D'AVENIR

Les certifications ISO 14001 et ISO 50001 ont été favorablement reconduites en 2022. Le SITDCE bénéficie donc toujours de trois critères simultanés (performance énergétique, certification ISO 50001 et norme de rejet des oxydes d'azote < 80 mg/Nm3) permettant de bénéficier d'un taux de TGAP le plus faible possible.

Courant 2018, un architecte a été mandaté pour travailler sur la rénovation des différents locaux administratifs de l'usine. Il s'agit notamment de mettre aux normes la partie « vestiaires, sanitaires et réfectoire » du CVED ; ces derniers doivent se conformer aux évolutions du personnel de l'usine et notamment tenir compte de la féminisation de certains postes de travail.

La rénovation des vestiaires sanitaires n'a pas pu être réalisée courant 2020 comme prévu initialement du fait de la crise sanitaire. Ces travaux ont été réalisés courant 2021, réceptionnés fin 2021 et soldés courant 2022. Il convient maintenant d'envisager la réhabilitation des locaux administratifs restants : la salle de contrôle, les bureaux, les aires de circulation, la salle de réunion, l'accueil, ... Les estimations de ces travaux seront engagées courant 2023.

La réglementation européenne concernant les unités de traitement des déchets a été revue et le BREF incinération a été publié le 3 décembre 2019. Les services de l'Etat (DREAL) ont demandé au SITDCE de déposer un dossier de réexamen conformément à l'article R515-72 du Code de l'environnement auprès de la Préfecture avant le 3 décembre 2020. Le SITDCE a déposé le dossier de réexamen ainsi que le rapport de base IED auprès de la Préfecture le 27 novembre 2020. Courant 2021, le SITDCE a conduit, conjointement avec l'exploitant, les études nécessaires à la réalisation des travaux permettant de se conformer au BREF incinération. Ils ont été engagés courant 2022 et la fin des travaux est prévue pour octobre 2023.

Afin de pérenniser le fonctionnement des installations de dégazage de l'ancienne décharge du Ligibell, des travaux de renouvellement de l'armoire électrique de la torchère et du venting vont être réalisés courant 2023.

Les projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge du Ligibell ont conduit le SITDCE à engager une étude de fin de post exploitation courant 2022. Celle-ci a été déposée auprès de la Préfecture sous forme d'un porter à connaissance courant février 2023.

Enfin, le SITDCE souhaitant développer sa communication à l'attention de tout type de public, un motion design expliquant le cycle de valorisation matière et énergétique des déchets a été réalisé et mis en ligne sur You Tube début mars 2023, le site internet est en cours de finalisation.